



22 septembre 2014

La Ville de Bourg-en-Bresse choisit un véhicule GNV



Engagée dans une démarche de préservation de l'environnement et de développement durable, la Ville de Bourg-en-Bresse a fait le choix du GNV (Gaz Naturel Véhicule) pour réduire sa consommation de carburants et répondre à une obligation réglementaire.

Qu'est ce que le Gaz Naturel Véhicule ?

Le **GNV (Gaz Naturel Véhicule)** est un carburant alternatif majoritairement composé de méthane. C'est le même gaz que celui distribué en France sur le réseau de GrDF pour le chauffage et la cuisson domestique. Pour être utilisé en carburant, il est simplement comprimé et stocké dans les réservoirs des véhicules. Ainsi, les véhicules au GNV fonctionnent indifféremment soit à l'essence, soit au gaz naturel, le changement de carburant se faisant, tout en roulant, par simple pression sur un bouton du tableau de bord.

Le plein ne prend pas plus de temps qu'avec un carburant classique et autorise 200 à 500 kilomètres d'autonomie.

La Ville de Bourg-en-Bresse a choisi le GNV

■ Un choix économique

30 % d'économie par rapport au gasoil

50 % d'économie par rapport à l'essence

■ Un choix écologique

Réduction de **20 %** des émissions de CO2 par rapport à l'essence

Réduction de **80 %** des émissions d'oxyde d'azote et de **90 %** de particules fines par rapport au diesel

■ Un choix réglementaire

Dans le cadre de la loi sur l'air, la réglementation oblige les collectivités à acquérir **20 %** de véhicules propres lors du renouvellement de leur parc auto.

La Ville de Bourg-en-Bresse a le souhait de parvenir à ce quota en continuant d'acquérir des berlines GNV en remplacement de son parc usagé.

■ Un choix d'avenir

L'objectif national à atteindre est de **10 %** d'énergie renouvelable dans les transports à l'horizon 2020.